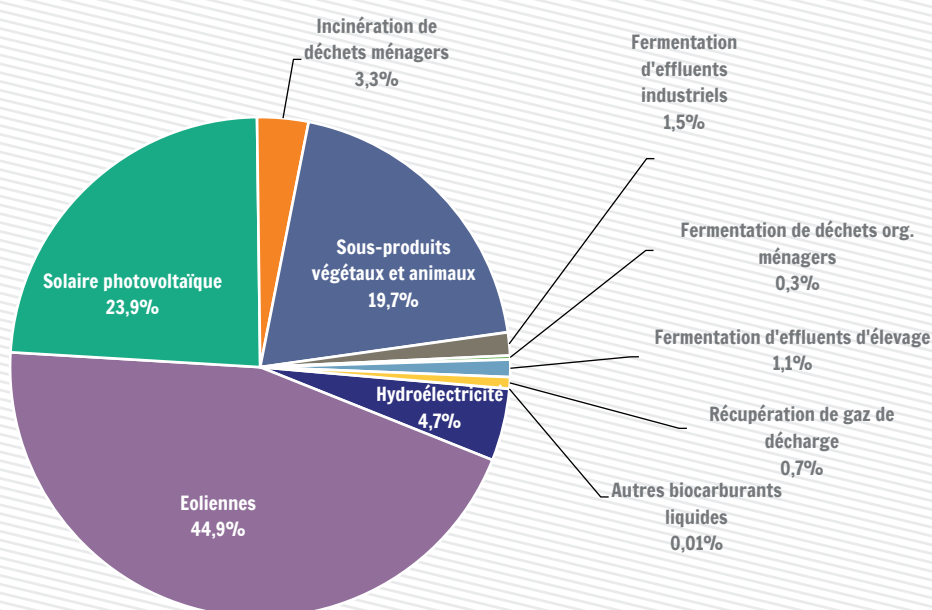


Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

5 574 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2020 à 5 574 GWh, soit 19,9 % de la production nette d'électricité totale

Production 2020 : Electricité = 5 574 GWh



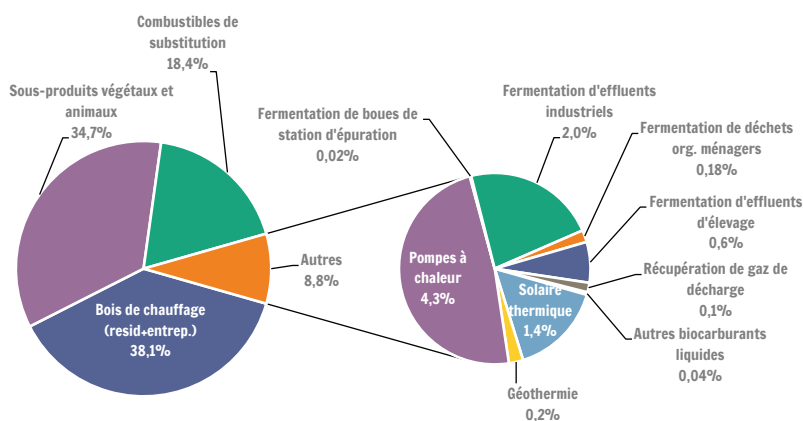
Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mars 2022 ; Calculs : IWEPS

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2020 s'élève à 5 574 GWh (+4,7 % / 2019, x2 depuis 2010), représente 19,9 % de la production nette d'électricité totale, grâce à l'ensemble de la biomasse (26,6 %), à la force hydraulique (4,7 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (44,9 %, production x3 depuis 2010) et au photovoltaïque (23,9 %, production x15 depuis 2010), toutes les sources étant en progrès hormis l'hydraulique et la biomasse. L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 4 092 GWh. La production électrique liée à la biomasse s'élève à 1 482 GWh et est inférieure à la production électrique éolienne (2 502 GWh).

Dans le cadre de la transposition européenne de la Directive Efficacité énergétique, l'engagement belge est d'atteindre 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute en 2020, soit en valeur absolue 49 120 GWh. Ce seuil a été décliné pour les régions suivant l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015, avec 14 850 GWh pour la Wallonie. L'objectif wallon en 2020 a cependant été fixé à 15 600 GWh par Arrêté du GW (2015). Avec une production brute d'énergie renouvelable de 17 196 GWh (addition de la production électrique et de la chaleur SER et des biocarburants du transport routier), la valeur wallonne représente 110 % de l'objectif fixé à la Région pour 2020. Ce qui, suivant les modalités de calcul prescrites, donne une part du renouvelable dans la consommation finale brute en Wallonie de 14 % en 2020 (+1,1 par rapport à l'objectif) pour 4 % en 2005.

Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

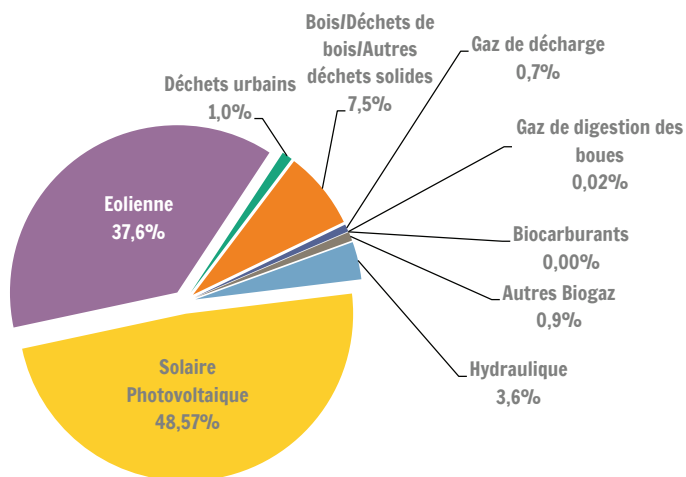
Production 2020 : Chaleur = 8 053 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 8 053 GWh en 2020, en baisse de -6 % par rapport à 2019. Elle est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2022 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2020 : 2 828 Mw él



En 2020, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 2 828 Mw él (+7,5 % / 2019) et a été multipliée par 9 depuis 2005 (301 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque (+12,3 % par rapport à 2019 (multiplié par 2,5 depuis 2010) et de l'éolien (+4,6 % par rapport à 2019 et multiplié par 16 depuis 2010).

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2022 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.

2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE) – DPED, ICEDD. Données mai 2022 ; Calculs :

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2023**